

dignité (1). Mais la mort prématurée de ce royal prélat ne lui permit pas d'accomplir ses desseins pour l'élévation du pouvoir temporel de son église, et Amblard, son successeur, qui n'était pas, comme lui, né près du trône, n'y trouva point le même appui pour la poursuite des plans formés par son prédécesseur.

C'est à tort, cependant, que la plupart des auteurs placent la mort de Burchard I<sup>er</sup>, les uns sous l'an 956 (2), les autres sous l'an 957, et d'autres enfin sous l'an 960 (3). Il vivait encore le 1<sup>er</sup> avril 962, lorsque la reine Berthe, sa mère, fonda et dota le prieuré de Payerne, avec le consentement de ses trois fils, le roi Conrad, le duc Rodolphe et l'archevêque *Burchard* (4). D'un autre côté l'on trouve une charte qui fait mention d'*Amblard*, son successeur à l'archevêché de Lyon, datée du 2 juin de l'an 964 (5), et comme le nécrologue de la cathédrale de Saint-Jean place l'anniversaire de sa mort au X des kalendes de juillet (6), il paraît constant que Burchard I<sup>er</sup>, dit l'ancien, archevêque de Lyon, mourut le dimanche 22 juin de l'an 963, âgé de 40 ans au plus, après avoir dignement occupé le siège métropolitain pendant environ quinze années.

(1) Charte de donation d'une matrone nommée *Ailmoda*, en faveur de Cluny, corroborée par *Gérald*, comte de Forez, datée de la 33<sup>e</sup> année de Conrad en 969. Nous avons cité cette charte ailleurs (*Revue du Lyonnais*, t. V, p. 144). Mais il y a plusieurs erreurs à rectifier : 1<sup>o</sup> Hugues, qui signe *Hugo episcopus et comes autissiodorensis*, était évêque et comte d'Auxerre ; il signa ainsi au concile d'Anse, en 1025, et n'était pas archevêque de Lyon ; 2<sup>o</sup> au lieu de la 33<sup>e</sup> année de Conrad, il faut lire la 33<sup>e</sup> de Rodolphe, qui tombe sur l'an 1025. Cependant *Majeul*, abbé de Cluny, mourut en 994 ; il faudrait donc que le copiste eût mis *St Majeul* pour *St Odillon*.

(2) *Nécrolog. eccl. Sancti Johannis Lugdun. in Miscellan. hist. Lugdun.* (Manuscrit n<sup>o</sup> 1236, Bibl. de Lyon).

(3) *Gallia christ.*, t. IV, p. 74.

(4) *Consentientibus filiis meis... Burchardo archiepiscopo....* (Original aux archives de Fribourg, en Suisse). La charte publiée par Guichenon (*Bibliothèque sebusienne*, t. I, n<sup>o</sup> 1) est défectueuse en plusieurs points.

(5) *Voy. Revue du Lyonnais*, t. II, p. 376, note 3<sup>e</sup>.

(6) « X<sup>o</sup> Kalendas Julii obierunt Burchardus archiepiscopus lugdunensis » (In *Miscellan. Lugdun.* Manuscrit n<sup>o</sup> 1235, Bibliothèque de Lyon).